



# Minute sécurité

Les zones interdites aux piétons autour d'un chariot élévateur moteur allumé

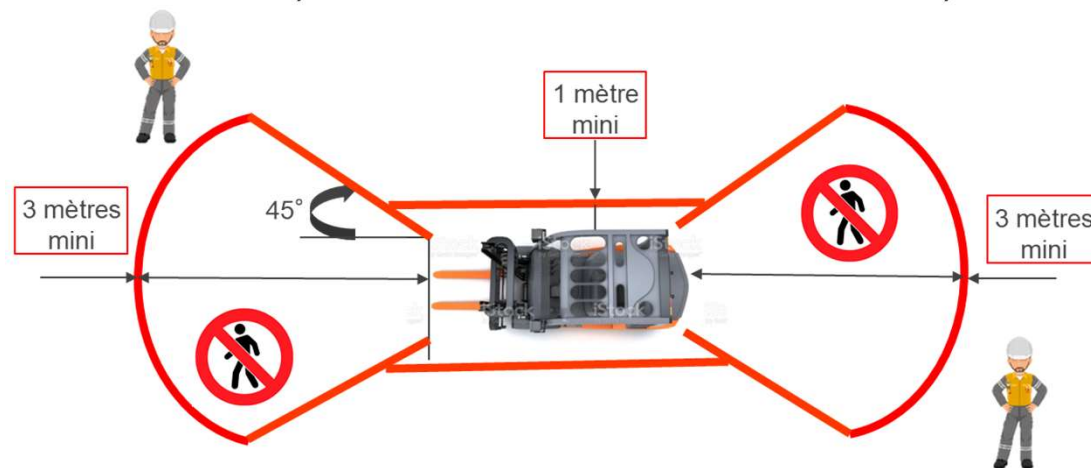
Règle d'or n° 6

Je respecte toutes les règles de circulation



Le jeudi 2 mars 2023, dans l'atelier de coulée continue de l'aciérie d'Ugitech (anciennement Ugine Savoie, filiale d'Arcelor), un opérateur a été percuté mortellement par un chariot élévateur.

Deux opérateurs travaillaient à l'identification et au déplacement de billettes d'acier (bloom) à l'aide d'un chariot élévateur. Un des deux opérateurs indique à son collègue qu'il part prendre sa pause déjeuner. Au retour de la pause, le cariste ne s'aperçoit pas de la présence de son collègue entre deux piles de billettes, et au cours d'une manœuvre, le chariot vient le heurter.



***Jamais dans la zone d'évolution d'un engin en mouvement***

